

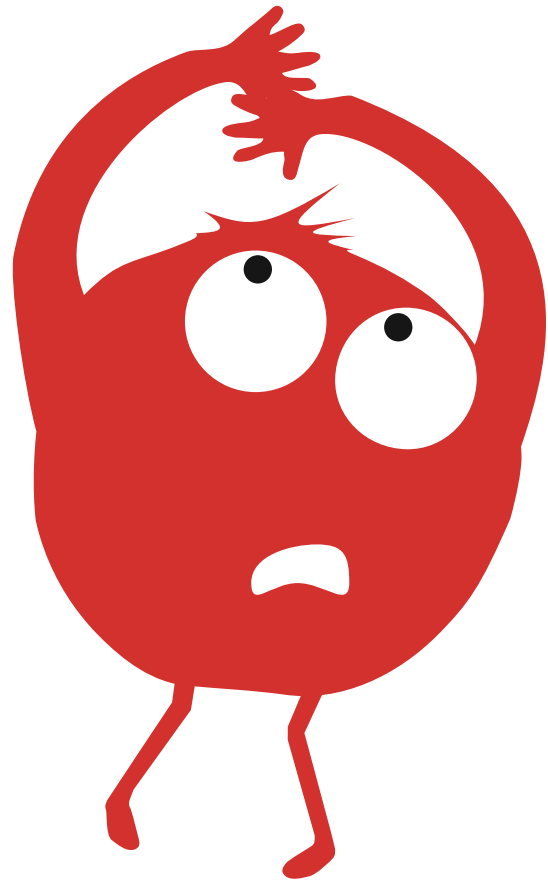
AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?

Brochure complète

à télécharger sur

MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

et disponible
sur le stand de la MFP



 **MFP**
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

1 En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

2 L'État accorde

MOINS DE 6€

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

3 Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

**L'EMPLOYEUR PUBLIC
N'A AUCUNE
OBLIGATION**
vis-à-vis de ses agents.

4

Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. Actifs ou retraités,

**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX**

auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.

Retrouvez toutes nos informations sur
MFP.FR/MOBILISATION FONCTION PUBLIQUE

MFP
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

